

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 27 septembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

15

Nombre de votants

17

Date de la
convocation

23 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2022 09 83- Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) – Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) – Village de Monsanson - demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DECI relève de la compétence du Maire.

La commune n'est pas couverte sur la totalité de son territoire et il convient ainsi d'envisager les équipements adéquats.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une citerne incendie sur la parcelle H 86 sur le village de Monsanson qui permettrait la couverture du village.

Il précise qu'un devis a été sollicité auprès de la RESE, il s'établit à 8 939.09 € HT (10 726.91 € TTC).

Ce devis intègre le terrassement, la clôture et le portail.

Cette opération pourrait être subventionnée par le Département de la Charente- Maritime.

Le plan de financement de l'équipement est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
mise en place citerne Travaux	8 939.09	Autofinancement	3 576.09
		Conseil départemental 20 %	1 787.00
		Propriétaire - participation	3 576.00
Total HT	8 939.09		8 939.09

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- adopte le plan de financement ci- dessus exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de la Charente- Maritime.**

AR Prefecture

017-211701859-20220927-2022_09_83-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le

30/09/22

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

